



Extrait du OIEau

<http://www.oieau.eu/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/article/mali-restructuration-des-secteurs>

Mali : Restructuration des secteurs électricité et eau

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

Date de mise en ligne : lundi 2 mars 2009

OIEau

Dans le cadre de son contrat d'étude institutionnelle pour le choix de la meilleure délégation des services publics de l'électricité et de l'eau potable au Mali, DELOITTE Con-seils a fait appel à OIEau comme expert associé. Le rapport de 1ère phase "identification et analyse des différentes options" a été présenté en juillet 2009 aux Autorités Maliennes.

Dès 1999 le Gouvernement du Mali a engagé une restructuration des secteurs électricité et eau. Un nombre important de textes législatifs, de règlements juridiques et de documents de planification ont été publiés et mis en application depuis. Les résultats sont visibles : augmentation de la desserte à la campagne et dans les villes et amélioration du service.

L'opérateur national "Electricité du Mali" EDM-SA est responsable de la production, du transport et de la distribution de l'énergie et de l'eau dans les principales agglomérations. Il existe d'autres opérateurs publics et privés sur le reste du territoire.

Le Gouvernement assure une assistance nationale à la gestion des plus petites communautés. Des réformes paraissent encore nécessaires par exemple : clarification du patrimoine, description précise des responsabilités, extensions urbaines de l'agglomération de Bamako et d'autres agglomérations. Ces réformes sont d'ailleurs fort bien identifiées dans la Stratégie Nationale adoptée par le Gouvernement du Mali en 2007.

Le développement de l'assainissement

Le Gouvernement du Mali a demandé une extension de la mission de OIEau pour apprécier les réformes nécessaires en matière d'assainissement.

Ce secteur concerne au Mali l'évacuation des ordures ménagères, l'évacuation des eaux pluviales et la collecte et le traitement des eaux usées. Ce sont l'Etat et les communes qui jouent le rôle principal.

La collecte des eaux usées par exemple est du ressort aujourd'hui des communes qui ont développé des micro-entreprises agréées de vidange.

La priorité est l'ouverture de "déposantes", accessibles et contrôlées.

Il existe une seule installation de traitement des eaux usées industrielles en service depuis l'été 2009 à Bamako sous la responsabilité de la toute nouvelle ANGESEM (Agence Nationale pour la Gestion et l'Exploitation des Stations d'Epuración du Mali).